

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SMAH HVA

Séance du mercredi 18 février 2026

Délibération N° DE_005_2026_BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
40	22	22
Date de la convocation : 11/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit février deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Pôle Rivière), sous la présidence de Pierre BARDIES.

Présents : Pierre BARDIES, Francis SAVY, Jacques GALY, Pierre DURAND, Alain COSTES, Jean-Louis ARIBAUD, Jean-Régis GUICHOU, Christian ARAGOU, Alain CHANAUD, David FERNANDEZ, Denis MOUNIE, André AMAT, André CALVET, Raymond CABANNE, Jean-Louis CARBONNEL, Gérard BERTELLI, Gérard CHAUMOND, Gérard GUIRAUD, Alain BOUILLE, Frédéric BELOTTI, Christian AUDIER, Philippe ANDRIEU

Représentés :

Absents et Excusés : Francis MAGDALOU, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Christian DUBUC, Georges BENNAVAIL, Daniel CALVI, Lucien RIVIE, Ghislaine TAFFOREAU, Marie-Christine PALOMINO, Christophe CUXAC, Jacques HORTALA, Priscilla LAUCAT, Michel RIEUSSEC, Jean-Pierre THILVERT, David N'DIAYE, Jean-Marie JORDY, Thierry LECINA, Rolland MAZET, Yolande GERAL FRUTOS, Georges RAMON, Yves ANIORT, Anthony SANCHEZ, Benoît OLIVE, Claude MARTY, Danielle PAGES, Dominique AZAM, Eric GRAUBY, Jean-Louis BAURES, Jean-Louis DURAND, Lydie MUNIER, Oliver BUSCAIL, Marie-Christine BOURREL-LACROIX, Patricia DHUMEZ

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques GALY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_2026_05

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Débat d'Orientations Budgétaires 2026 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) aux communes et plus généralement aux collectivités comptant 3500 habitants et plus (L.2312-1 du CGCT) avant le budget primitif. Il précise que les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article

L.5211.36.

Monsieur le Président rappelle également que l'article 107 de la loi « NOTRe » impose que ce débat s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Monsieur le Président rappelle enfin que le ROB 2026 a été envoyé à tous les délégués du syndicat. Puis il engage le débat d'orientation budgétaire (DOB) en s'appuyant sur le rapport d'orientations budgétaires qui comprend pour mémoire **des éléments de structuration** (la présentation de la structure, le périmètre d'intervention du syndicat, son objet statutaire, la contribution financière des membres, l'adhésion au SMMAR, ...), **les orientations budgétaires pour 2026** tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes. Un récapitulatif des divers **engagements pluriannuels** est également intégré énumérant les actions prévues dans le Contrat BV et le PAPI.

Ce rapport présente aussi **la gestion des emprunts et de la dette**.

Pour finir, un point sur **l'effectif de la structure** est exposé.

Monsieur le Président invite ensuite l'assemblée à débattre sur les orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport en annexe.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à **l'unanimité**

VALIDE le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ainsi présenté en séance,

DONNE acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 à Monsieur le Président comme en dispose les articles du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pierre BARDIES
Président de séance



Jacques GALY
Secrétaire de séance